



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 19 Mars 2013****DOSSIER N° : 19**

TRANSPORTS SCOLAIRES
 RENOUELEMENT DE
 CONVENTION AVEC LA CUB
 ADOPTION DU REGLEMENT
 INTERIEUR DU RAMASSAGE
 SCOLAIRE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
 en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

**DOSSIER N° 19 : TRANSPORTS SCOLAIRES
RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LA CUB
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RAMASSAGE
SCOLAIRE**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

La Communauté Urbaine de Bordeaux délègue partiellement compétence à la commune du BOUSCAT pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un service régulier de transports scolaires.

Pour la ville du BOUSCAT, cette délégation partielle concerne 3 circuits :

- Élémentaire, maternelle Lafon Féline et élémentaires Centre 1 et Centre 2 : circuit n° 069.001
- Élémentaire et maternelle Lafon Féline : circuit n° 069.002
- Élémentaire Centre 1 et 2, maternelle Ermitage : circuit n°069.003.

La convention de délégation, d'une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2012/2013, précise les modalités d'organisation des différents circuits, les obligations des parties ainsi que les conditions financières applicables.

La ville du BOUSCAT, organisateur secondaire des transports, prend à sa charge l'inscription et la surveillance des élèves dans le cadre d'un règlement intérieur de ce service.

Elle finance 10 % du montant des prestations assurées au vu d'un titre de recette émis trimestriellement par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),

VU la délibération de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 28 septembre 2012,

VU le projet de convention de délégation partielle de compétence de la Communauté Urbaine de Bordeaux ci-annexé, transmis par les services communautaires le 18 janvier 2013,

VU le projet de règlement intérieur du ramassage scolaire ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Approuve les termes du règlement intérieur du ramassage scolaire ci-annexé,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, le règlement intérieur du ramassage scolaire et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET